

AIRLINES FCP VALEURS CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels d'AIRLINES FCP VALEURS CEA arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 29 348 558 DT, un actif net de 29 250 328DT pour 1 890 600 parts en circulation et une valeur liquidative égale par part à 15,471 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'AIRLINES FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'AIRLINES FCP VALEURS CEA au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattaché		23 503 836	20 226 831
Obligations et valeurs assimilées		5 333 703	4 597 292
Titres OPCVM		-	-
	3.1	28 837 539	24 824 123
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires		-	-
Disponibilités	3.2	511 019	229 181
		511 019	229 181
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		29 348 558	25 053 304
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.3	84 551	72 367
Autres créditeurs divers	3.4	13 679	12 025
TOTAL PASSIF		98 230	84 392
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.5	28 563 622	24 479 037
Sommes capitalisables	3.6	686 706	489 875
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		686 706	489 875
ACTIF NET		29 250 328	24 968 912
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		29 348 558	25 053 304

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		1 043 457	821 821
Dividendes	4.1	835 231	615 055
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	208 226	206 766
Revenus des placements monétaires	4.3	17 852	15 536
Total des revenus des placements		1 061 309	837 357
Charges de gestion des placements	4.4	<333 909>	<312 502>
Revenu net des placements		727 400	524 855
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<40 824>	<36 214>
Résultat d'exploitation		686 576	488 641
Régularisation du résultat d'exploitation		130	1 234
Sommes capitalisables de l'exercice		686 706	489 875
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<130>	<1 234>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 690 356	<4 527 222>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<1 447 977>	907 247
Frais de négociation de titre		<22 628>	<34 339>
Résultat net de l'exercice		1 906 327	<3 165 673>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 906 327</u>	<u><3 165 673></u>
Résultat d'exploitation		686 576	488 641
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 690 356	<4 527 222>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		<1 447 977>	907 247
Frais de négociation de titre		<22 628>	<34 339>
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>2 375 089</u>	<u>2 760 672</u>
Souscriptions		5 655 211	6 906 953
Capital		5 426 807	6 766 553
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		108 602	107 632
Régularisation de l'exercice		119 802	32 768
Rachats		<3 280 122>	<4 146 281>
Capital		<3 132 994>	<4 108 927>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<62 700>	<65 358>
Régularisation de l'exercice		<84 428>	28 004
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>4 281 416</u>	<u><405 001></u>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		24 968 912	25 373 913
En fin de l'exercice		29 250 328	24 968 912
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		1 728 619	1 562 375
En fin de l'exercice		1 890 600	1 728 619
<u>Valeur liquidative</u>		<u>15,471</u>	<u>14,444</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>7,11%</u>	<u>-11,06%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AIRLINES FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA TUNISAIR GROUPE et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 Décembre 2008 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres d'AIRLINES FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilable et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ARTES	100 000	735 869	790 900	2,69%
ATTIJARI BANK	80 000	1 755 165	2 161 360	7,36%
BH	73 376	1 172 356	1 327 959	4,52%
BIAT	23 230	1 691 706	2 058 434	7,01%
BT	105 000	774 112	820 470	2,80%
CITY CARS	51 754	623 603	807 880	2,75%
DELICE HOLDING	35 000	470 697	542 920	1,85%
ENNAKL AUTOMOBILES	22 000	234 121	316 800	1,08%
EURO-CYCLES	30 000	388 478	1 227 090	4,18%
LAND`OR	30 000	221 825	285 060	0,97%
MAGASIN GENERAL	50 000	1 518 563	1 247 000	4,25%
MPBS	82 850	543 022	276 305	0,94%
ONE TECH HOLDING	50 000	329 599	425 500	1,45%
SAH LILAS	106 194	862 257	1 439 778	4,91%
SERVICOM	75 000	1 020 215	740 625	2,52%
SFBT	120 000	2 501 821	2 277 720	7,76%
SIMPAR	12 000	603 316	529 608	1,80%
SOTIPAPIER	50 000	249 961	205 100	0,70%
SOTUVER	8 263	32 561	31 102	0,11%
STAR	13 400	2 049 835	1 607 973	5,48%
TPR	199 000	739 811	563 170	1,92%
TUNINVEST-SICAR	31 000	352 426	306 900	1,05%
TUNISAIR	2 465 000	2 924 631	1 461 745	4,98%
TUNISIE LEASING	32 000	711 862	587 840	2,00%
UIB	26 000	466 567	475 748	1,62%
UNIMED	97 366	999 656	988 849	3,37%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		23 974 035	23 503 836	80,09%

B- Obligations et valeurs assimilés :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Bons du trésor Assimilables	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
BTA 12/10/2023 6,00%	1 309	1 228 876	1 245 951	4,25%
BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	423	408 618	424 941	1,45%
BTA 12/10/2018 5,50%	2 018	1 970 653	2 005 529	6,83%
BTA 15/01/2018 5,30%	1 301	1 289 190	1 351 474	4,60%
BTA 13 JANVIER 2021	300	290 850	305 808	1,04%
Total		5 188 187	5 333 703	18,17%
Total Obligations et valeurs assimilées		5 188 187	5 333 703	18,17%
Total		29 162 222	28 837 539	98,26%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Bons de trésor assimilables	2 308 462
Actions	6 861 854
	9 170 316

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession / Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Bons de trésor assimilables	1 643 460	254 290	1 906 274	8 524
Actions	6 252 562	-	4 796 061	< 1 456 501 >
TOTAL	7 896 022	254 290	6 702 335	< 1 447 977 >

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Amen Bank Pasteur	509 682	191 604
Achats titres à régler	< 237 >	< 6 375 >
Retenue à la source sur intérêt dépôt à vue	< 393 >	-
Intérêt sur dépôt à vue	1 967	-
Ventes titres à encaisser	-	43 952
	<u>511 019</u>	<u>229 181</u>

3.3 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	80 217	68 641
Rémunération du dépositaire à payer	4 334	3 726
	<u>84 551</u>	<u>72 367</u>

3.4 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	10 560	8 687
Redevance CMF	2 472	2 104
Retenue à la source à payer	647	1 234
	<u>13 679</u>	<u>12 025</u>

3.5 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	24 479 037
Nombre de parts	1 728 619
Nombre de détenteurs de parts	289
Souscriptions réalisées	
Montant	5 426 807
Nombre de parts	383 222
Nombre de détenteurs de parts entrants	-
Rachats effectués	
Montant	3 132 994
Nombre de parts	221 241
Nombre de détenteurs de parts sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 22 628 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 690 356
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	< 1 447 977 >
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	489 875
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	45 902
Régularisations de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	35 244
Capital au 31 décembre 2016	28 563 622
Nombre de parts	1 890 600
Nombre de détenteurs de parts	271
Taux de rendement	7,11%

3.6 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	686 576	488 641
Régularisation du résultat d'exploitation	130	1 234
	<u>686 706</u>	<u>489 875</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dividende STAR	123 280	45 900
Dividende ATTIJARI BANK	120 000	82 500
Dividende BIAT	104 000	43 701
Dividende ARTES	57 000	52 067
Dividende SFBT	48 753	22 750
Dividende CITY CARS	47 614	29 122
Dividende TPR	42 000	34 597
Dividende EURO-CYCLES	27 999	27 004
Dividende TUNISIE LEASING	32 000	35 966
Dividende SIMPAR	30 000	31 992
Dividende UNIMED	26 273	-
Dividende SAH LILAS	23 940	14 140
Dividende BT	23 400	24 000
Dividende MAGASIN GENERAL	22 500	16 500
Dividende MPBS	16 570	20 700
Dividende SOTIPAPIER	15 000	37 642
Dividende TUNINVEST-SICAR	14 975	-
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	14 300	7 000
Dividende UIB	14 300	-
Dividende MONOPRIX	12 531	-
Dividende ONE TECH HOLDING	11 250	20 250
Dividende SOTUVER	3 150	-
Dividende ADWYA	2 400	18 900
Dividende LAND`OR	1 996	-
Dividende ASSAD	-	31 080
Dividende EL WIFACK INTERNATIONAL BANK	-	13 000
Dividende AMEN BANK	-	4 000
Dividende SITS	-	2 244
	<u>835 231</u>	<u>615 055</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Revenus des BTA	208 226	201 914
Revenus de l'emprunt national	-	4 852
	<u>208 226</u>	<u>206 766</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur dépôt à vue	17 852	15 536
	<u>17 852</u>	<u>15 536</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	316 817	296 403
Rémunération du dépositaire	17 092	16 099
	<u>333 909</u>	<u>312 502</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	28 969	27 370
Honoraires du commissaire aux comptes	11 627	8 687
Autres frais	228	157
	<u>40 824</u>	<u>36 214</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des placements	0,561	0,485	0,453	0,398	0,428
Charges de gestion des placements	< 0,177 >	< 0,181 >	< 0,178 >	< 0,172 >	< 0,198 >
Revenus net des placements	0,385	0,304	0,275	0,226	0,230
Autres Charges	< 0,022 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,021 >	< 0,026 >
Résultat d'exploitation (1)	0,363	0,283	0,254	0,205	0,204
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	-	< 0,001 >	< 0,030 >
Sommes capitalisables de l'exercice	0,363	0,284	0,254	0,204	0,174
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,423	< 2,619 >	1,213	< 0,966 >	< 0,293 >
Frais de négociation de titres	< 0,012 >	< 0,020 >	< 0,014 >	< 0,025 >	< 0,032 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 0,766 >	0,525	0,053	0,064	0,852
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >	0,527
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,008	< 1,831 >	1,506	< 0,723 >	0,731
Résultat non distribuable de l'exercice	0,645	< 2,114 >	1,252	< 0,928 >	0,527
Régularisations de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	0,019	0,034	0,010	0,146	< 0,249 >
Sommes non distribuables de l'exercice	0,664	< 2,080 >	1,262	< 0,782 >	0,278
Valeur liquidative	15,471	14,444	16,241	14,725	15,303

Ratios de gestion des placements

	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,18%	1,14%	1,14%	1,14%	1,13%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,13%	0,14%	0,15%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,43%	1,79%	1,63%	1,35%	1,00%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion d'AIRLINES FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable d'AIRLINES FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1%(HT) sur l'actif placé en action
- 0,6%(HT) du reste de l'actif

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire d'AIRLINES FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de part entrants et le règlement des rachats aux porteurs de part sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.